



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021/05-10

Millonfosse, le 10 mai 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, route d'Hasnon D953, (reprise de branchement) par l'entreprise Duez et Compagnie de Neuville St Remy à partir du 17 mai 2021 (30 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route d'Hasnon, D953 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 17 mai 2021.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 17 mai 2021.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr

